

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 1998

### TABLE DES MATIÈRES

<b>DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>2</b>
1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ.....	2
2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE .....	3
<b>DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES .....</b>	<b>5</b>
1 - SERVICE LÉGISLATION .....	5
2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES.....	6
3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS.....	8
4 - SERVICE CONTENTIEUX .....	12
5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE.....	12
<b>DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS .....</b>	<b>14</b>
<b>DIVISION IV: DOMAINES .....</b>	<b>17</b>
<b>DIVISION V: INFORMATIQUE.....</b>	<b>18</b>
<b>DIVERS.....</b>	<b>20</b>
ESKORT .....	21
REGISTRE DE COMMERCE .....	21
CENTRALE DES BILANS.....	21
AUTRES GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS .....	22

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 rédacteur principal, 1 employée)

L'effectif au 31/12/98 de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines est le suivant:

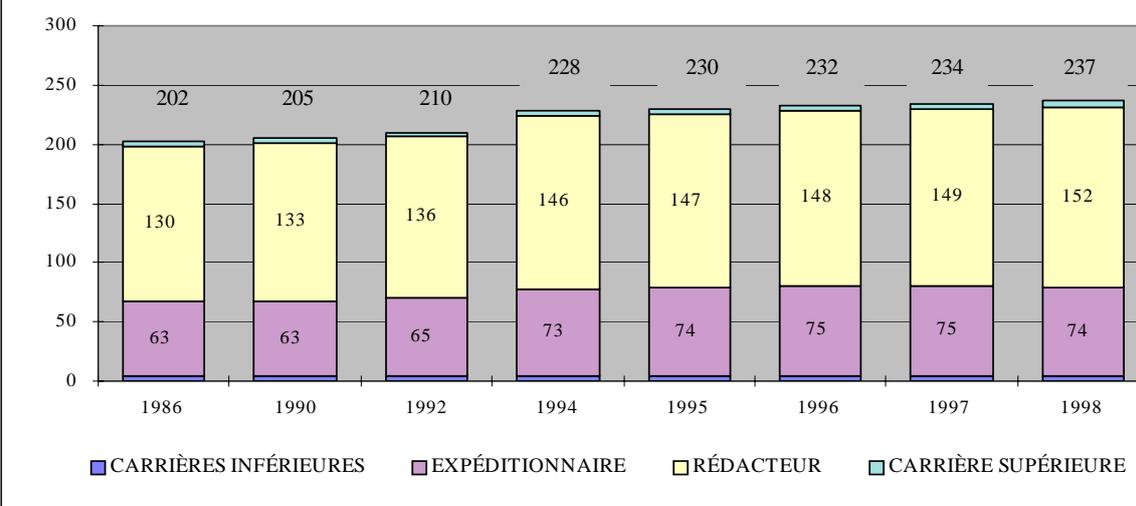
carrière	nombre	(%)	m	%	f
supérieure	6 <sup>1</sup>	(2,53)	100		0
rédacteur	152	(64,14)	64		36
expéditionnaire	74	(31,22)	55		45
garde des domaines	1	(0,42)	100		0
garçon de bureau	4	(1,69)	50		50
<b>total fonctionnaires</b>	<b>237</b>	<b>(100,00)</b>	<b>63</b>		<b>37</b>
<b>employés</b>	<b>28</b>	<b>(100,00)</b>	<b>22</b>		<b>78</b>
<b>ouvriers</b>	<b>4</b>	<b>(100,00)</b>	<b>100</b>		<b>0</b>

Il faut y ajouter:

- 6 employés (engagés en partie avec un "contrat à durée déterminée") pour remplacer des fonctionnaires qui sont en congé pour travail à mi-temps ou sans traitement;
- 10 employés de la division des auxiliaires temporaires (DAT) et 25 femmes de charge.

En 1998, un **renforcement de 3 personnes** a été accordé par le Gouvernement : trois fonctionnaires de la carrière moyenne.

**ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES  
de 1986 à 1998 (répartition selon les carrières)**



<sup>1</sup> deux postes sont encore vacants ; il est prévu de le pourvoir de titulaires au courant de 1999

## **2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE**

*(1 inspecteur de direction)*

### **FORMATION**

#### **Formation sur le plan national**

##### *La formation générale (à l'Institut de formation administrative - I.F.A.)*

4 fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines dispensent des cours à l'I.F.A. dans le cadre de la formation générale des stagiaires (régime fiscal du Luxembourg).

##### *La formation spéciale en vue des examens*

Les cours concernant la formation spéciale, tenus en vue de la préparation aux examens de fin de stage et de promotion des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur, ont été suivis par quelques 50 fonctionnaires comme suit:

- Droit civil - cycle 1, comptabilité de l'État, domaines de l'État, successions, taxe sur la valeur ajoutée, enregistrement (33 séances à trois heures) : 8 rédacteurs-stagiaires.
- Droit civil – cycle 2, hypothèques, droit commercial, notariat (19 séances à trois heures) : 14 rédacteurs
- Comptabilité commerciale - cycle 1 (13 séances à trois heures) : 9 rédacteurs-stagiaires et 8 expéditionnaires.
- Droit civil – cycle 1, successions, enregistrement (18 séances à trois heures) : 12 expéditionnaires

##### *La formation continue*

101 fonctionnaires et employés ont assisté aux cours concernant la formation continue offerts par l'I.F.A. Tous ces cours ont été en relation directe avec des tâches assumées par les agents respectifs. Il faut relever qu'il y a eu une très forte concentration sur les cours en micro-informatique (80 participants) suite à l'informatisation poussée de notre administration.

Le *Service Formation* en collaboration avec la *Cellule Euro* du *Ministère des Finances* a organisé 3 conférences sur l'euro où quelques 90 fonctionnaires ont reçu les informations en vue de l'introduction de la nouvelle monnaie européenne.

#### **Activités prévues pour 1999**

L'organisation de cours en matière de formation continue concernant les *procédures de contrôle*, respectivement *l'audit bilantaire et le dépistage de la fraude* se fera avec la collaboration de l'I.F.A., d'autres cours sur *l'assistance mutuelle* et les *procédures de recouvrement* sont prévus.

\* \* \* \* \*

Au titre de la formation du personnel, il y a lieu de rappeler différents projets de règlements grand-ducal et ministériels élaborés par cette direction et ayant pour objet la nouvelle réglementation concernant les examens et la formation spéciale de notre administration, projets qui ont été transmis à Monsieur le Ministre des Finances après concertation avec les responsables de la représentation du personnel (Association des Fonctionnaires et Employés de l'Enregistrement): à l'instar de ce qui fonctionne à l'Institut de Formation Administrative,

l'administration de l'Enregistrement et des Domaines a décidé de ne plus examiner l'ensemble des matières en une seule et unique session, mais d'introduire des examens partiels échelonnant de la sorte le volume à étudier.

Une autre conséquence de ce projet de réforme est la création du nouveau "*Service de Formation, Réforme administrative et Relations avec le Public*" au sein de la *Division Affaires Générales* de la Direction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

### **Formation sur le plan international**

Au courant de 1998, une dizaine de fonctionnaires de notre administration ont participé à des échanges et séminaires organisés sur le plan européen.

La Commission Européenne (DG XXI) a remplacé en 1998 le programme MATTHAEUS-TAX (créé en 1991 en vue de la formation continue des fonctionnaires de la fiscalité indirecte à l'aide d'échanges, de séminaires, de cours linguistiques et de modules de formation européens à intégrer dans les programmes de formation nationaux) par le programme FISCALIS, tout en le complétant par de nouveaux objectifs qui sont l'organisation de contrôles multilatéraux et l'amélioration des systèmes d'échanges d'informations. Ce programme concerne les administrations T.V.A. et accises des 15 États membres et en partie celles des 11 pays associés de l'Europe centrale et orientale (PECO).

Dans le cadre de ce programme, 3 fonctionnaires de notre administration ont été envoyés à l'étranger pendant deux semaines et 11 fonctionnaires originaires des États membres et des pays associés ont fait un stage de 15 jours au Luxembourg. - Depuis 1991, 34 fonctionnaires luxembourgeois de la T.V.A. au total ont visité des administrations à l'étranger et 37 fonctionnaires européens ont fait la connaissance de notre administration.

7 fonctionnaires ont assisté à des séminaires FISCALIS concernant les sujets 'organisation de contrôles multilatéraux', 'secteurs à risques', 'facturation électronique' et 'procédures de contrôle'.

2 autres fonctionnaires ont participé à différentes conférences organisés par l'OCDE sur les services financiers internationaux et les régimes de T.V.A.

### **RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

Le Service des Relations publiques est contacté pour demander des informations sur toutes sortes de problèmes. Ces appels innombrables sont passés en cas de besoin aux bureaux compétents qui en soi constituent tous un **point de contact** pour le public.

Une dizaine d'étudiants se sont présentés pour avoir des renseignements en vue de préparer leur mémoire de fin d'études universitaires.

Lors de la visite d'échange d'une douzaine de fonctionnaires européens dans le cadre du *programme FISCALIS*, une conférence de presse a été organisée pour

- présenter les participants,
- donner des explications sur ledit programme, initié et financé par la Commission Européenne en vue d'une meilleure compréhension et coopération entre les fonctionnaires de la fiscalité indirecte des États membres et pour
- préparer le débat publique au sein de la Chambre des Députés sur le *Rapport Krecké* concernant la fraude fiscale au Luxembourg.

## RÉFORME ADMINISTRATIVE

En collaboration avec le *Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative*, le Service Réforme administrative a invité les fonctionnaires de l'administration à personnaliser leur courrier où que ce soit possible.

Après l'aménagement d'un guichet d'accueil au bâtiment Bourbon (Luxembourg-Gare, 7, rue du Plébiscite : bureaux T.V.A.), un deuxième guichet sera construit au bâtiment Guillaume (Direction) au cours de l'année 1999 ; en ce qui concerne les petites unités de campagne, le besoin d'un bureau d'accueil n'existe pas.

Notre administration a fourni les informations demandées par le *Service Information et Presse* du Ministère d'État en vue de la préparation d'un site sur Internet.

Dans ses efforts de simplifier les procédures ou de les rendre plus transparentes, l'administration a l'intention d'éditer un texte de vulgarisation à l'instar e.a. de la brochure '*Ce qu'il faut savoir au sujet de la T.V.A.*' des dispositions légales

- relatives au taux de faveur d'enregistrement en matière d'habitation à bon marché (HBM)
- et en ce qui concerne le remboursement de la T.V.A. en matière de logement.

## DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES

### 1 - SERVICE LÉGISLATION

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 chef de bureau adjoint, 2 rédacteurs principaux)

#### A) Travaux réalisés en 1998

Les travaux du *Service législation* se résument comme suit:

1° Élaboration des textes suivants:

- Règlement grand-ducal du 18 décembre 1998 modifiant le règlement grand-ducal du 22 décembre 1979 ayant trait à l'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée;
- Règlement grand-ducal du 18 décembre 1998 modifiant le règlement grand-ducal du 21 janvier 1980 ayant pour objet de fixer les conditions et modalités d'application du régime de franchise prévu en matière de taxe sur la valeur ajoutée;
- Règlement grand-ducal du 18 décembre 1998 modifiant le règlement grand-ducal du 23 mai 1980 déterminant les conditions et modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis établis à l'étranger, tel que ce règlement a été modifié par la suite;
- Règlement grand-ducal du 18 décembre 1998 portant modification du taux des intérêts moratoires dus en matière de recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée;
- Projet de règlement grand-ducal concernant les franchises et exonérations de la T.V.A. accordées aux missions diplomatiques et aux postes consulaires, ainsi qu'aux agents diplomatiques, aux fonctionnaires consulaires et aux agents de chancellerie, transmis au Ministère des Finances le 10 décembre 1998.

Ledit projet a pour objet, en premier lieu, d'adapter la réglementation en question aux modifications intervenues sur le plan de la législation communautaire. Il a d'autre part pour objet de procéder à une définition et à une nouvelle délimitation des franchises en question et finalement de simplifier la procédure administrative relative à l'octroi des franchises;

- 2° Émission d'une circulaire administrative commentant les modifications intervenues au niveau de la réglementation, ainsi que d'une circulaire administrative déterminant les règles applicables en matière de T.V.A., d'impôt sur les assurances et d'impôt dans l'intérêt du service d'incendie pendant la phase transitoire du passage à l'euro;
- 3° Mise à jour de la codification des textes légaux et réglementaires;
- 4° Correspondance à tous les niveaux touchant les relations internationales, l'interprétation de la législation et les problèmes généraux d'application des dispositions légales et réglementaires en matière de T.V.A.;
- 5° Formation des cadres (cours spéciaux au sein de l'administration et cours à l'Institut de formation administrative).

## **B) Travaux envisagés pour 1999/2000**

Au niveau de la législation nationale, les travaux à faire consisteront en premier lieu dans la transposition des mesures prises ou à prendre au niveau communautaire. Il s'agira notamment de transposer dans la législation nationale la directive 98/80/CE du Conseil du 12 octobre 1998 complétant le système de taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la directive 77/388/CEE – Régime particulier applicable à l'or d'investissement.

En outre, il est prévu d'apporter certaines modifications à des règlements grand-ducaux pris en exécution de la loi T.V.A., en vue d'une adaptation aux modifications intervenues sur le plan communautaire, d'une actualisation ou d'une amélioration des moyens de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale.

## **2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang)*

Dans le domaine des relations internationales, les réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

- 1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres T.V.A. et des prévisions des recettes;
- 2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la T.V.A., des problèmes découlant de l'application de la 6<sup>ème</sup> directive T.V.A.;
- 3° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative, à l'assistance mutuelle de recouvrement entre les États membres de l'Union européenne et à la mise en œuvre du programme d'action communautaire visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (programme FISCALIS <sup>2</sup>);

---

<sup>2</sup> mise en œuvre des dispositions du programme FISCALIS suite aux Décisions N° 888/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 mars 1998 et Décision N° 98/467/CE de la Commission du 2 juillet 1998

- 4° l'examen, au sein du sous comité anti-fraude (SCAF) des problèmes relatifs au renforcement de la coopération entre les États membres de l'Union européenne dans la lutte contre la fraude à la T.V.A.;
- 5° l'examen, au sein du sous comité formation (SCAT) des problèmes relatifs à la formation des fonctionnaires de la fiscalité indirecte des États membres de l'Union européenne et des pays associés de l'Europe centrale et orientale (PECO);
- 6° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, du régime de T.V.A. applicable aux systèmes de promotion, du traitement fiscal des opérations de financement des activités économiques, de l'application de la T.V.A. aux services postaux ainsi que du rapport intérimaire sur le commerce électronique établi par les services de la Commission suite aux réunions des sous-groupes a) b) et c) du Groupe de Travail N° I;
- 7° la discussion au Groupe des Questions Financières, au Groupe des Attachés Fiscaux et au Groupe des Juristes-Linguistes
- de la mise au point de la position commune sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme d'action visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (programme FISCALIS);
  - de la proposition de directive complétant le système de taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la directive 77/388/CEE – Régime particulier applicable à l'or d'investissement;
  - de la communication de la Commission concernant la possibilité d'introduction à titre expérimental et sur une base facultative d'un taux de T.V.A. réduit sur les services à forte intensité de main-d'œuvre;
  - du rapport de la commission concernant le taux réduit de T.V.A.;
  - de la proposition de directive modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8<sup>ème</sup> directive T.V.A. et harmonisation du droit à déduction);
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (comité de la taxe sur la valeur ajoutée);
  - de demandes de dérogations (sixième directive T.V.A. - article 27) introduites par certains États membres.

Une participation de l'administration a également été assuré

- aux réunions du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du Groupe des Sessions spéciales de l'OCDE sur les impôts sur la consommation;
- aux réunions des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux Adjointes de la Fiscalité Indirecte au niveau de la Commission européenne.

### **Ad travaux envisagés pour 1999/2000**

Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Financières et Groupe des Attachés fiscaux) aux réunions

- qui continueront la discussion
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime de T.V.A. applicable aux services de télécommunications;

- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8<sup>e</sup> directive T.V.A. et harmonisation du droit à déduction), et
- qui entameront la discussion
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant, en ce qui concerne le taux normal, la directive 77/388/CEE relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée;
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la détermination du redevable de la taxe sur la valeur ajoutée;
  - de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système de financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane, et relative à la taxe sur la valeur ajoutée et à certains droits d'accise, ainsi que
  - de toute proposition de directive du Conseil que la Commission européenne proposerait en matière de commerce électronique et de régime définitif de la T.V.A.

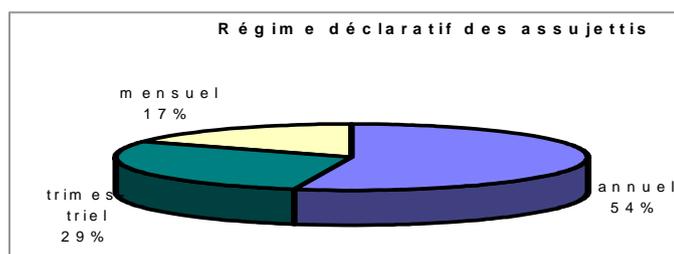
### 3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS

(2 inspecteurs de direction 1<sup>ers</sup> en rang, 1 inspecteur)

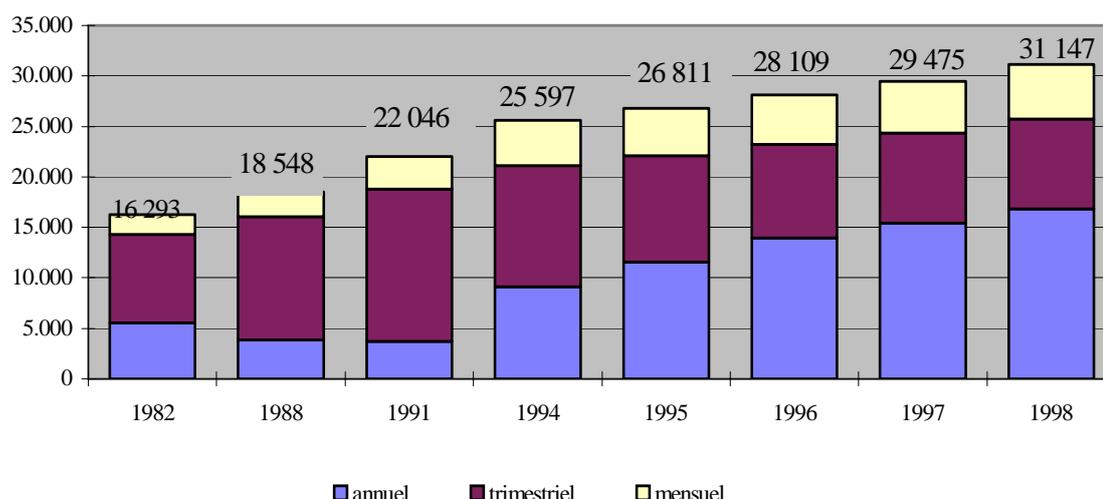
**Nombre d'assujettis à la T.V.A.** inscrits dans les bureaux d'imposition 1 - 10 à Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch/Alzette, classés selon leur chiffre d'affaires dans le régime de la

déclaration annuelle (moins de 4,5 millions de LUF):	16 820
déclaration trimestrielle (entre 4,5 et 25 millions de LUF):	8 931
déclaration mensuelle (plus de 25 millions de LUF):	<u>5 396</u>
nombre total à la fin de l'année:	<u>31 147</u>

#### Assujettis classés suivant périodicités au 1/01/1999



## Évolution du nombre des assujettis depuis 1982 aux bureaux d'imposition 1 - 10



Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les **dix bureaux d'imposition** (49 fonctionnaires et 7 employés) au courant de l'année 1998 s'élève à 16.872 (nombre des exercices imposés: 35.462). Par ailleurs, le B.I. 10 (assujettis étrangers) a procédé à l'établissement de 1.141 décomptes/titres de recette relatifs à des opérations isolées.

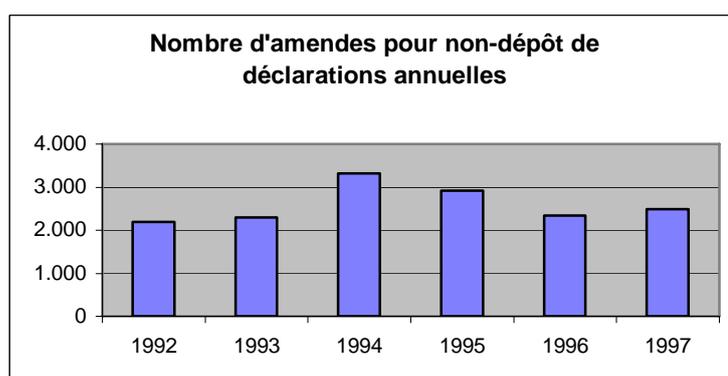
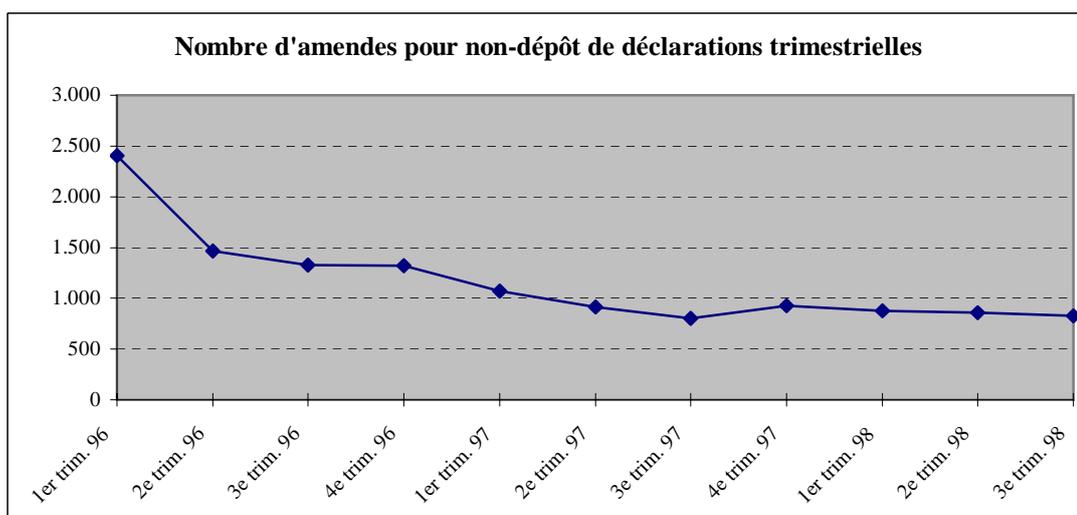
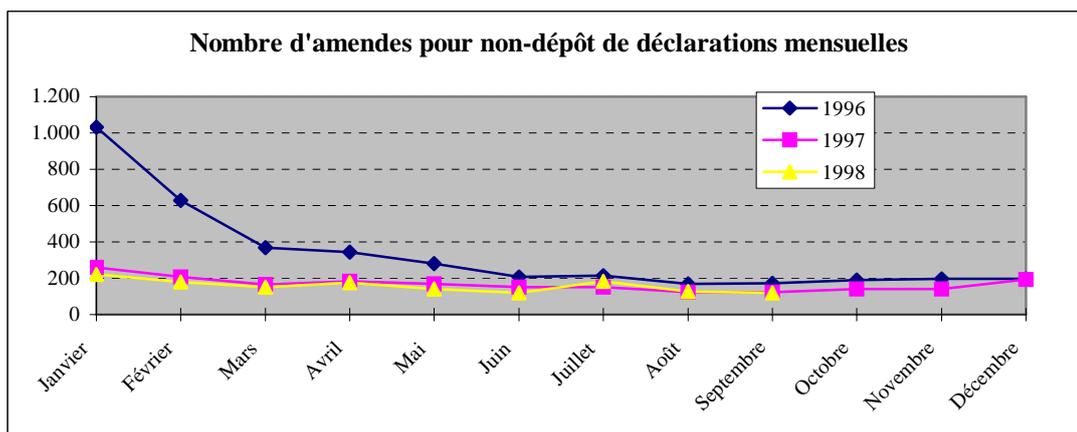
Les 6 à 9 fonctionnaires du **Service de contrôle** extérieur ont soumis 42 entreprises à un contrôle approfondi (nombre des exercices contrôlés: 125). Ce service a également participé à 2 contrôles multilatéraux organisés simultanément dans plusieurs États membres de l'Union européenne, dont 1 dans le cadre du programme FISCALIS. - Il faut préciser que 2 fonctionnaires dudit service se concentrent sur la fraude "carrousel" et 4 sont actuellement affectés au groupe de travail du projet Eskort (cf. page 21).

Le contrôle des assujettis a amené les services d'imposition à procéder à des redressements, respectivement à des taxations de la T.V.A. due ; des suppléments de T.V.A. de 477.920.955 LUF ont été constatés au cours de l'année 1998 par le Service de contrôle extérieur.

Le **programme des amendes**, une application qui surveille automatiquement le non dépôt des déclarations périodiques et annuelles a été installé à la fin de 1995; après avoir effrayé bien des assujettis au début de son fonctionnement, le logiciel donne aujourd'hui entière satisfaction et l'administration est contente de pouvoir constater un nombre décroissant d'amendes notifiées. Il reste un noyau de récidivistes incorrigibles : des actions coup de poing sont prévues au cours de l'année 1999 afin de maîtriser ces mauvaises habitudes !

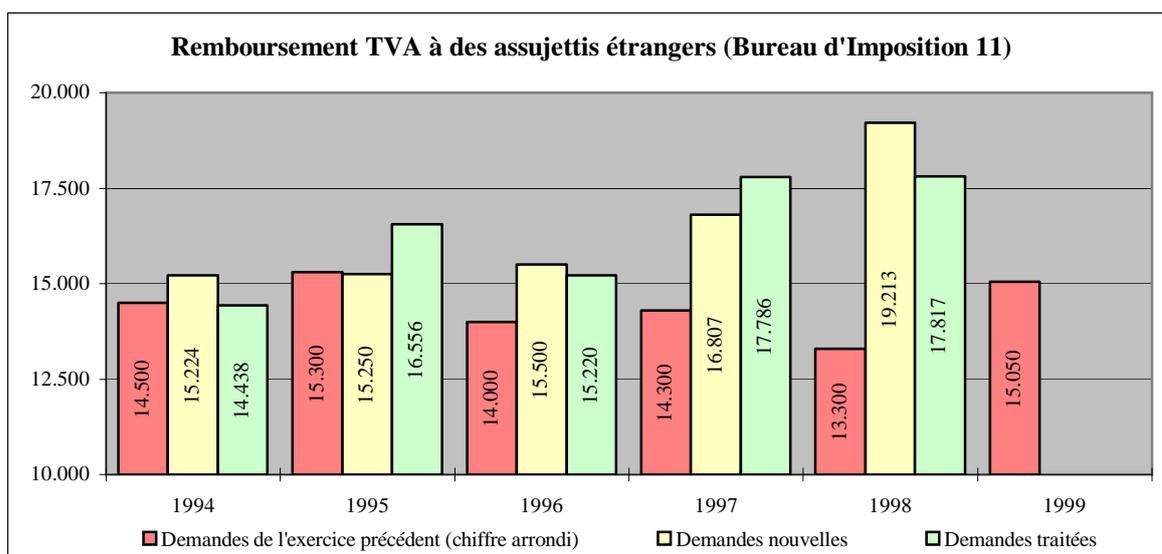
Le nombre des dernières amendes notifiées

- pour non dépôt de la déclaration du mois de septembre '98 est de 120, ce qui représente 2,35% des assujettis devant remettre une déclaration mensuelle,
- pour non dépôt de la déclaration du 3<sup>e</sup> trimestre '98 est de 825, ce qui représente 9,27% des assujettis inscrits sous le régime des déclarations trimestrielles,
- pour non dépôt de la déclaration de l'année 1997 est de 2.486, ce qui représente 8,84% du total des assujettis actifs au 31/12/98 (28.109).

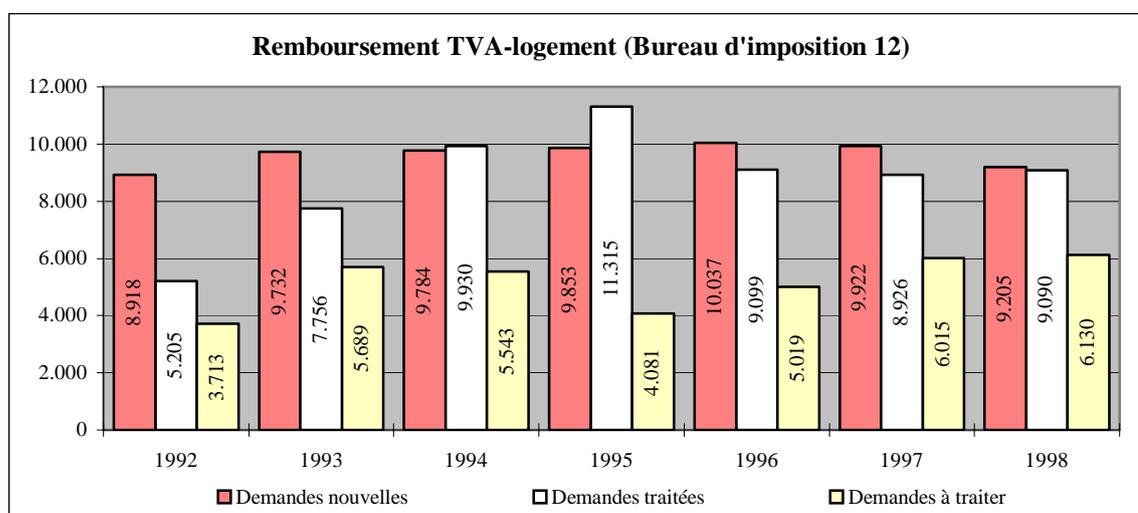


En matière de **remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers** dans le cadre de la réglementation basée sur les 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> directives de l'U.E., 19.213 demandes sont entrées au **bureau d'imposition 11** (5 fonctionnaires et 3 employés<sup>3</sup>). En rapport avec 17.817 demandes traitées, 16.197 décisions ont été prises, dont 1.511 décisions de rejet. Le montant total des remboursements s'élève à 930.946.810.- LUF; ±15.050 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/98 (±13.500 demandes au 1/01/98).

<sup>3</sup> dont 2 fonctionnaires dans le sous-service 'Franchises'



Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un **logement** à des fins d'habitation principale, 9.205 demandes de **remboursement de la T.V.A.** ont été présentées au **bureau d'imposition 12** (6 fonctionnaires et 3 employées). Des 9.090 demandes traitées, 108 ont dû être rejetées. En 1998, le montant des remboursements s'élève à 2.105.724.379.- LUF; 6.130 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/98 (6.015 demandes au 1/01/98). – Depuis le 1/07/91, le total des remboursements s'élève à **plus de 12,1 milliards** (12.138.827.254.-) LUF.



En ce qui concerne les 54 **compagnies d'assurances** (1997 : 56) inscrites pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, 107 impositions (1997 : 56) ont été établies; le paiement de l'impôt se fait sur la base des déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement de 215 décomptes/titres de recette relatifs à des opérations isolées ('97 : 151).

La deuxième édition de la « **Journée de la T.V.A.** » s'est déroulée à Feulen où un inventaire des problèmes concernant les bureaux d'imposition et la Recette centrale a été fait. Après un exposé concernant la réorganisation du *Service Inspection* au sein de la Direction, les princi-

paux sujets traités concernaient le manque de personnel, l'introduction de nouveaux produits informatiques (ESKORT, présélection et imposition automatique), l'organisation des bureaux, le besoin de formation continue et l'adaptation de la législation aux nouveaux types de fraude.

#### 4 - SERVICE CONTENTIEUX

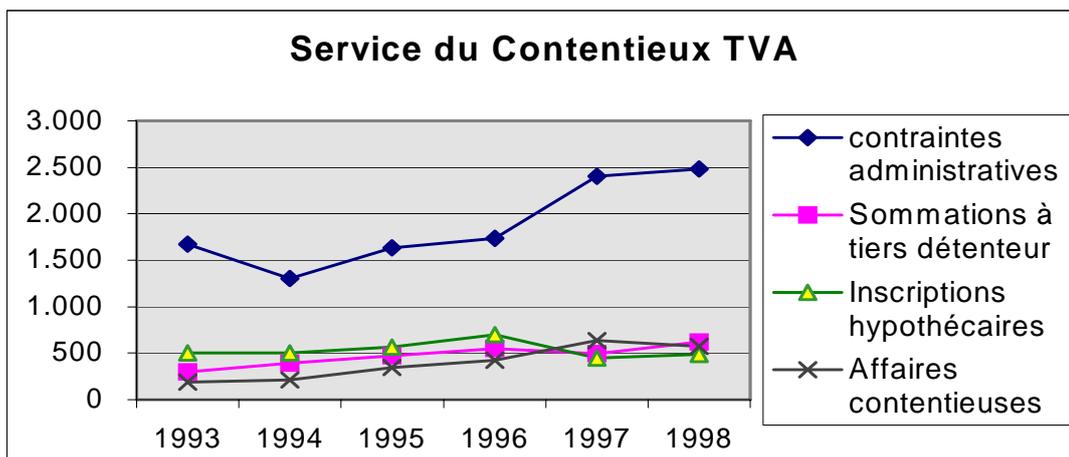
(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 rédacteur principal)

Ce qui avait été retenu pour 1997 ne s'est pas démenti en 1998 : le nombre des contraintes administratives notifiées est passé à 2.478 (2.402 en 1997), par contre « seulement » 1046 (1.318 en 1997) dossiers ont été transmis aux différents huissiers de justice en vue de la continuation de la procédure du recouvrement forcé. Par ailleurs la Recette centrale <sup>4</sup> (11 fonctionnaires et 8 employés) a eu recours plus fréquemment au moyen de la sommation à tiers détenteur : 618 (494 STD signifiées en 1997).

Au cours de l'année écoulée 26 inscriptions hypothécaires sur contraintes ont été prises, alors qu'au courant du mois de décembre 459 hypothèques occultes ont dû être prorogées en garantie du recouvrement des créances de l'année 1995.

Le Service des affaires contentieuses a traité 575 affaires de tous genres au niveau administratif, alors que 40 assignations en justice (39 à Luxembourg et 1 à Diekirch) sont venues s'ajouter aux affaires encore pendantes devant les instances judiciaires.

Les retardataires en matière de paiement de la T.V.A. se plaignent toujours de certaines lenteurs rencontrées auprès d'autres services étatiques en rapport avec la réception définitive de certains chantiers et le règlement subséquent des factures y relatives. En relation avec les attributions du Service Contentieux on retiendra encore le besoin ressenti de plus en plus fréquemment par les assujettis de venir s'expliquer de vive voix pour mieux faire comprendre les raisons de leurs difficultés à s'acquitter dans les délais de leurs obligations fiscales.



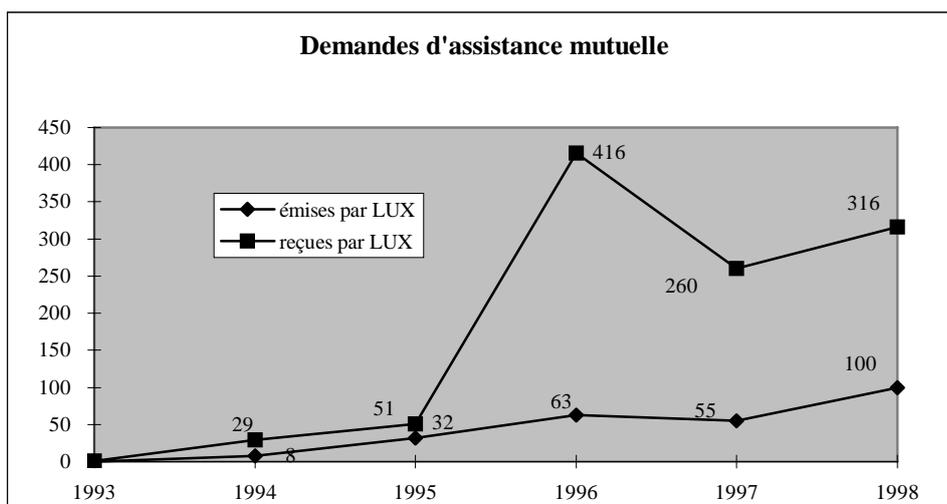
#### 5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 commis adjoint)

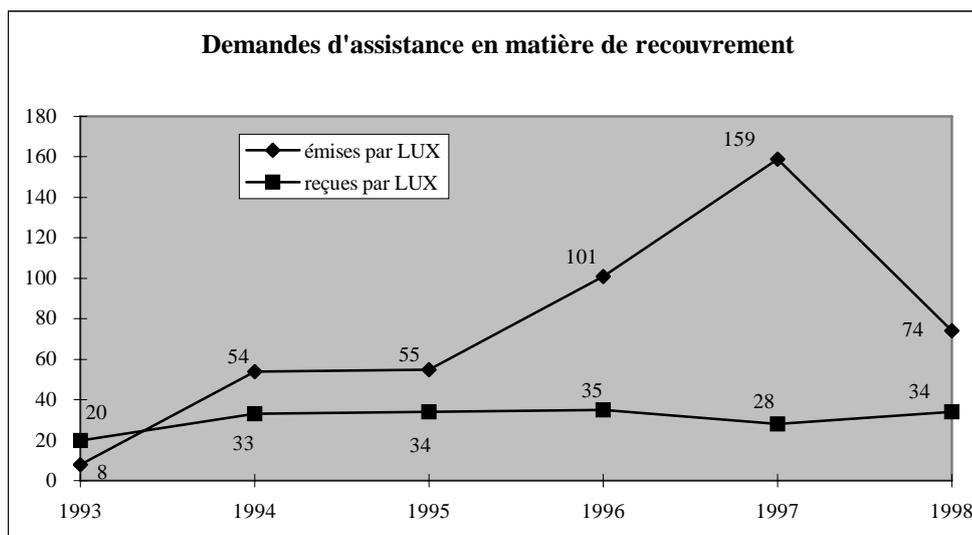
Dans le cadre de l'assistance mutuelle administrative sur les plans respectifs des C.E. et du Bénélux, 316 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur

<sup>4</sup> au 31/12/98 : arriérés déclarés ou taxés 22.033.205.527 LUF, T.V.A. à rembourser aux assujettis 9.051.542.060 LUF

sur demande des autres États membres. L'administration a formulé 100 demandes d'assistance mutuelle administrative.



L'administration a été saisie par d'autres États membres de l'Union européenne et du Bénélux de 34 demandes d'assistance pour le recouvrement de la T.V.A. De son côté, l'administration a présenté 74 demandes de recouvrement aux autres États membres de l'Union européenne.



Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le service de la coopération administrative en matière de T.V.A. (SCAT : 3 fonctionnaires et 1 employée) a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres États membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs trimestriels déposés en 1998 s'élève à 154.275 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 - 97/3	14 677	lignes correctes
97/4	36 856	lignes correctes
98/1	34 588	lignes correctes
98/2	35 804	lignes correctes
98/3	32 350	lignes correctes
Total	154 275	lignes correctes

Au cours de l'année 1998, 46 224 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres États Membres de l'Union européenne ont été effectués.

### Travaux envisagés pour 1999/2000

Il s'agit en l'occurrence d'un projet pilote pour

- la mise en place d'un système de collecte par transfert électronique, dans le cadre de V.I.E.S. des données concernant les livraisons intracommunautaires;
- la vérification de la validité des numéros d'identification des opérateurs intracommunautaires d'autres États membres via Internet.

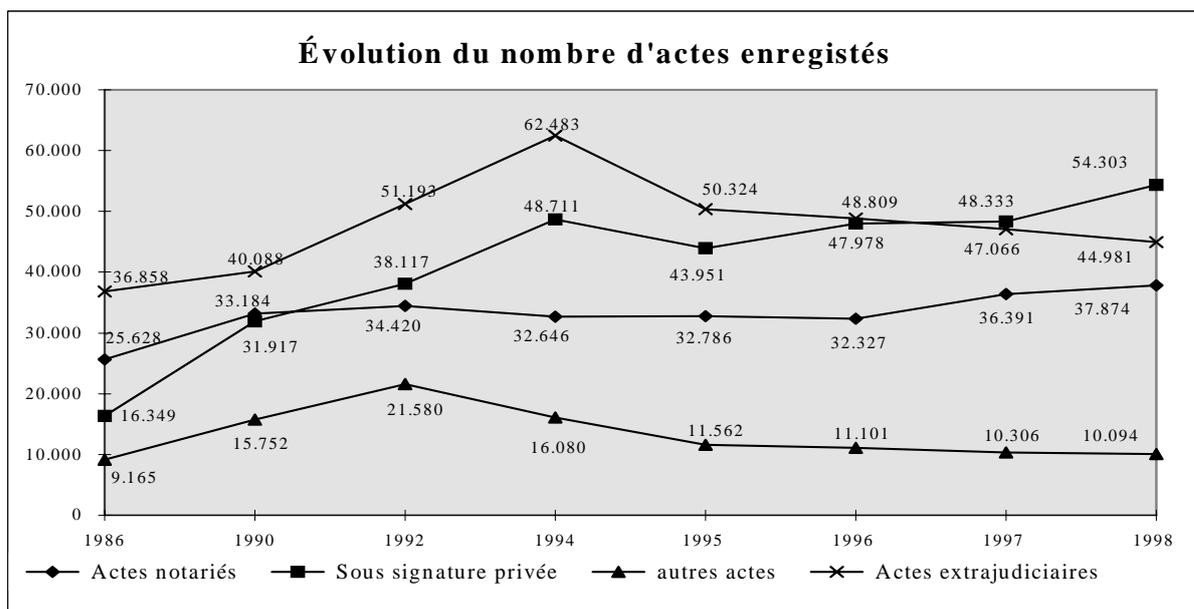
## DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS

(Enregistrement - timbre - successions - hypothèques - notariat)

(2 inspecteurs de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 contrôleur)

Pour l'année 1998, l'activité des bureaux d'enregistrement et de recette (71 fonctionnaires et 8 employés) et des bureaux des hypothèques (22 fonctionnaires et 3 employés) peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

### I. Bureaux d'enregistrement et de recette



**1) actes enregistrés**

a) actes notariés	37.874
b) actes administratifs	3.681
c) actes de prêt - Banque & Caisse d'Épargne	5.849
-	
d) actes sous seing privé	54.303
e) actes d'huissiers	44.981
f) actes judiciaires	564

**2) déclarations de successions déposées**

a) déclarations passibles de droits	1.028
b) déclarations exemptes	2.934
c) redressements opérés (majorations)	271

**3) taxe d'abonnement des sociétés**

a) dossiers traités	7.000
b) dossiers redressés	5.800

**4) divers**

a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	68
b) visites des lieux	587

**5) arrangements transactionnels (soumissions)** 71

**6) contraintes et saisies sur salaire** 36

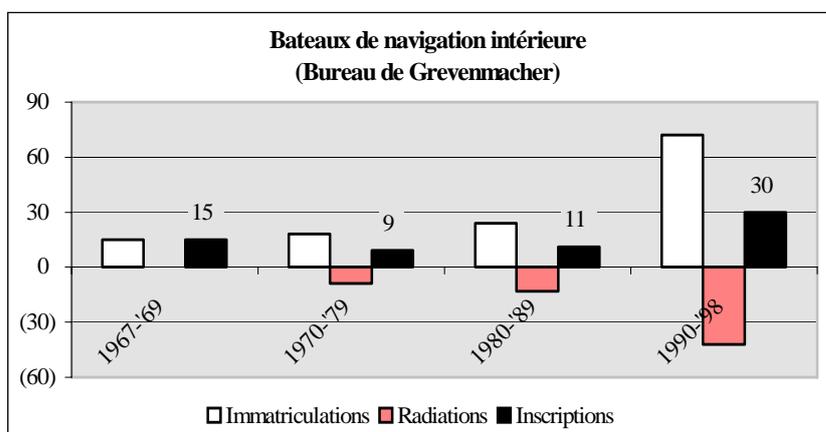
**7) confection d'extraits de mutations (information au Cadastre, Contributions, Assurances Sociales)** 4.297

**II. Bureaux des hypothèques (Luxembourg 1, Luxembourg 2, Diekirch)**

transcriptions	15.424
inscriptions	21.726
mainlevées	11.038
cases hypothécaires délivrées	62.007
recherches effectuées	101.542
états délivrés	2.229
copies effectuées	118.874

### III. Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure

Au courant de l'année 1998, le bureau des hypothèques fluviales à Grevenmacher a immatriculé 5 bateaux de navigation intérieure et en a radié 5 ; 65 sont inscrits au 31/12/98.



IV. Le Service des dispositions de dernière volonté (1 employée) a enregistré 7.037 demandes, dont 5.117 demandes d'inscriptions et 1.920 demandes de recherches.

### V. Divers

Quant aux **sociétés holding**, le **contrôle des livres comptables** a été poursuivi par le service compétent de l'administration. Plusieurs sociétés holding qui contrevenaient gravement aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été signalées au Procureur d'Etat en vue de la prononciation de la dissolution conformément à l'article 203 de ladite loi.

Durant l'exercice 1998, les activités de 117 **agences immobilières ont été contrôlées**. Les opérations de vérification ont fait constater 33 infractions aux prescriptions de la loi du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession et dont l'article 12 oblige les agences immobilières de tenir des répertoires dans lesquels doivent être inscrits tous les actes se rapportant à la profession d'intermédiaire ou de propriétaire. Les infractions ont été réprimées par des amendes fiscales de 10.000.- ou 50.000.- LUF selon la gravité des cas. Le total des amendes infligées s'élève à 650.000.- LUF.

Dans le but de **rationaliser les travaux des bureaux des successions** et de surveiller les prix et évaluations documentés dans les actes se rapportant aux mutations immobilières, des études préliminaires à la réalisation d'un système informatique ont été opérées en collaboration avec la Division Informatique de l'administration. La mise en œuvre des applications est en train d'être réalisée par la société VANSTAR. Ces applications devraient être opérationnelles durant le 1<sup>er</sup> trimestre 1999.

En vue de **l'introduction de l'EURO** les avis et formulaires des bureaux de recette de l'administration ont été adaptés de manière à satisfaire aux recommandations gouvernementales.

Concernant le **permis de chasse**, l'administration a prêté ses services au Ministère de l'Environnement en vue de l'élaboration d'un nouveau modèle de permis.

Une circulaire tenant compte des dernières **modifications législatives en matière d'adoption** a été publiée. Elle expose le point de vue de l'administration relativement à l'aspect fiscal de la réglementation actuellement en vigueur.

La cinquième édition des « **Journées du receveur** » s'est déroulée à Esch/Alzette. Les principaux sujets y traités se rapportaient à l'évaluation des résultats concernant le contrôle des agents immobiliers, à la fraude en matière immobilière, à l'introduction de l'EURO, à l'assurance complémentaire en matière de droits successoraux, au nouveau système de comptabilisation par ordinateur. De plus, l'évolution des affaires contentieuses a été exposée de même que le point de certains problèmes en matière domaniale a été fait.

Un fonctionnaire a participé aux réunions de la commission consultative auprès du **Commissariat aux affaires maritimes** traitant des questions juridiques et de l'innovation.

**Sur le plan communautaire**, un fonctionnaire a participé aux travaux du groupe de travail s'occupant du « **code de conduite** » qui couvre le domaine de la fiscalité des entreprises.

### Travaux envisagés :

L'administration présentera au Ministère des Finances un avant-projet de loi et un avant-projet de règlement grand-ducal portant certaines modifications et dispositions d'exécution applicables en matière d'**habitations à bon marché**.

Elle continuera ses efforts avec le Centre Informatique de l'Etat pour mettre en place un système intégré « **Publicité Foncière** ».

Elle participera aux travaux du groupe juridique concernant la préparation de la phase définitive de l'introduction de l'**EURO**.

## DIVISION IV: DOMAINES

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur principal, 1 chef de bureau adjoint, 1 commis principal, 1 employée)*

### **- Biens mobiliers**

59 ventes mobilières ont été organisées par les receveurs cantonaux pour l'aliénation de divers produits des domaines de l'État et d'objets mobiliers désaffectés des services de l'État.

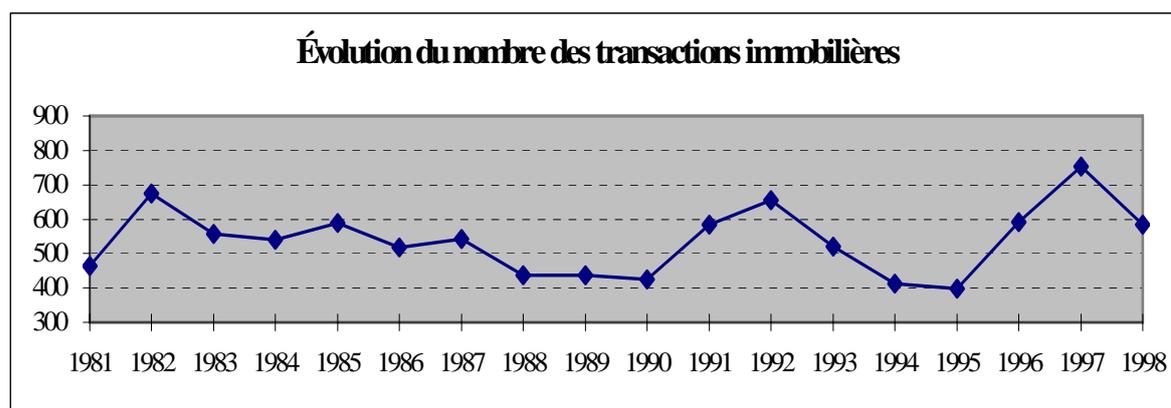
### **- Immeubles**

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'État, l'administration a pourvu à l'établissement de:

### Evolution du nombre des transactions immobilières

Année	Compromis	Actes ordinaires	Actes « Fonds des routes »	Baux ordinaires	Baux « parking - fonctionnaires »	Conventions diverses	TOTAL
1985		427	17	68	78		590
1986		351	45	92	31		519
1987		231	73	60	178		542
1988		235	46	88	67		436

1989		236	87	58	57		438
1990		114	97	48	165		424
1991		170	83	56	276		585
1992		270	70	85	231		656
1993		139	63	46	272		520
1994		195	38	64	115		412
1995	88	105	59	60	87		399
1996	130	156	78	63	161	3	591
1997	124	210	84	58	266	12	754
<b>1998</b>	<b>82</b>	<b>120</b>	<b>207</b>	<b>74</b>	<b>98</b>	<b>4</b>	<b>585</b>



En plus, l'administration a été le destinataire de 237 compromis de vente / d'échange conclus par l'**Office National du Remembrement** dans l'intérêt de la construction de l'**autoroute vers la Sarre** pour en assumer la rédaction des actes administratifs.

Les receveurs cantonaux ont assisté à 81 réunions du **comité d'acquisition** (*Ministère des Finances*). - En plus, l'administration était représentée par un délégué à plein temps auprès du comité d'acquisition du *Fonds des Routes*.

Suite au renforcement partiel du personnel chargé de la rédaction des actes administratifs pour le **Fonds des routes** le nombre des actes signés a pu être porté à 222 unités. En raison de l'arrivée tardive des plans de mesurage de l'autoroute, l'établissement de certains actes concernant l'**autoroute Luxembourg – Trèves** s'est avéré particulièrement laborieux en raison de la procédure très avancée du remembrement rural, et ceci notamment à Flaxweiler.

La saisie et le contrôle des données concernant l'inventaire immobilier de l'Etat dans le programme **Archibus** ont été poursuivis intensivement de sorte que les données des fiches manuscrites sont informatisées fin 1998 à concurrence de 52%. Un fonctionnaire de la Division « **Domaine de l'État** » de la direction a été affecté à raison de 75% de son temps de travail à cette tâche.

## DIVISION V: INFORMATIQUE

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur, 1 chef de bureau adjoint, 1 expéditionnaire)*

En 1997, le Service Informatique a été transformé en division autonome. Malgré le nombre constamment croissant des opérations d'assistance aux utilisateurs relativement au hardware et au software effectuées par cette Division, son effectif a dû être maintenu à quatre personnes, faute d'un renforcement du personnel de l'administration.

### **Infrastructure informatique**

#### ***Hardware:***

Le nombre de PC, inclusivement les notebooks existants est de 240 appareils. Le nombre des imprimantes se chiffre à 120 appareils. En 1999, l'administration de l'Enregistrement disposera du matériel nécessaire pour que l'infrastructure ne puisse plus être considérée comme un facteur limitatif.

Le réseau fonctionne(ra) sur 7 serveurs. – Au cours de l'année 1999, une salle pour ordinateurs sera aménagée pour que ces machines puissent fonctionner dans de meilleures conditions que c'est actuellement le cas.

#### ***Software:***

- Bureautique: Office Pro; Office; Winword; Excel; Works
- Groupware: Lotus Notes
- Modélisation: ARIS v. 3.2
- Systèmes d'exploitation sur serveurs WINDOWS NT et NOVELL
- Systèmes d'exploitation pour utilisateurs: Win 3.11; Win 95; migration vers WIN NT au niveau des utilisateurs.

#### ***Réseau:***

Pratiquement tous les sites sont actuellement prêts, permettant leur connexion au réseau de l'administration.

Des efforts ont été faits pour optimiser au maximum l'emploi du matériel obtenu de la part du Centre Informatique de l'État, qui a dû réduire les demandes lui présentées suite à ses limitations de budgets.

Par ces mesures de rationalisation et par une flexibilité et une excellente coopération du Centre Informatique de l'État, les sites suivants sont actuellement en état de fonctionnement:

- 1) bâtiment Guillaume (Direction);
- 2) bâtiment Bourbon (rue Plébiscite) et
- 3) les bureaux de recette et d'enregistrement des chefs-lieux cantonaux.

Les sites de Diekirch, Esch/Alzette et du Plateau du St. Esprit sera mis en service dans les semaines à venir.

### **Projet Publicité Foncière**

Le projet a abouti à un prototype duquel a pu être déduit la faisabilité technique du projet.

Le Centre informatique de l'État (CIE), jouant le rôle de coordinateur a décidé que les besoins de l'administration du Cadastre et de la Topographie sont prioritaires ; vu que l'équipement actuel de l'ACT ne permet plus un suivi des transactions réalisées, des problèmes techniques sont survenus sur ce niveau et les délais de réalisation du projet ont dû être reculés.

## **Projet Lotus Notes** (Logiciel du type Groupware)

L'infrastructure pour une utilisation globale de ce produit a été terminée à 100 % en 1998.

Après un sondage effectué auprès des différentes divisions de l'administration, le cahier de charges élaboré par la Division Informatique de l'administration comprend e.a. les transferts des flux d'informations, tels demandes d'avis, renvois d'informations, congés, titres de recettes, etc. La firme VANSTAR LUXEMBOURG est finalement chargée de la programmation de ces applications.

- La 1<sup>e</sup> phase (1998-99) couvre la mise en réseau des applications de gestion de correspondance existantes, la gestion des options en matière de T.V.A. (art. 45 de la loi T.V.A.), l'élimination de la plupart des registres au niveau des bureaux des successions, la gestion électronique de la communication de renseignements entre les bureaux de recette, le remplacement de l'état 21 (fichier des valeurs des biens immobiliers) par un fichier électronique, la gestion des remboursements de la T.V.A. sur logement.
- La 2<sup>e</sup> phase (1999) comprendra une automatisation globale des dossiers traités à la Recette centrale. Cette application devra bénéficier de la plus haute priorité.
- Lors de la 3<sup>e</sup> phase (à partir de 2000) une saisie centralisée des documents pourrait être envisagée en vue d'une documentation électronique globale de notre administration.

## **Projet EURO**

En vue d'une introduction harmonieuse de l'EURO, il y a eu coopération avec les autres institutions étatiques quant à la détermination des investissements à prévoir et à réserver en matière de ressources, ainsi quant aux procédures à mettre en œuvre.

## **Applications spécifiques demandées**

En vue de faciliter la compatibilité des anciens logiciels et surtout des nouveaux programmes à venir, le CIE a choisi l'outil de codification COOL-GEN ; les membres de la Division informatique suivent les cours de formation.

A moyen terme, la réalisation de plusieurs applications isolées pour les bureaux de recettes et les bureaux d'impositions est prévue. Informatisation

- de certaines tables de gestion,
- de la gestion des listes en matière de successions,
- des cautionnements auprès du bureau d'imposition 10 (payés par les assujettis étrangers).

## **Cours effectués pour compte des membres de l'administration**

Des cours en WORD (initiation et pour avancés) et en LOTUS NOTES (une trentaine de journées de cours) ont été organisés pour les nouveaux utilisateurs en vue de l'installation d'une soixantaine d'ordinateurs supplémentaires.

<b>DIVERS</b>
---------------

## **ESKORT**

Quelques précisions quant à l'activité de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines visant à améliorer les procédures de travail en matière d'imposition et de contrôle de la T.V.A.

### **1998**

- Les différentes versions ESKORT (2.0B3 à 2.0B6) sont testées par le groupe de travail ESKORT et le Service de contrôle en vue de la recette définitive du produit.
- Début avril, la société WM-DATA commence avec la formation du groupe de maintenance.
- Suite à la mise en production par le CIE de l'application informatique EN98, destinée à saisir intégralement la déclaration annuelle de T.V.A., le groupe de travail commence avec les tests des applications de transfert de données électroniques développées par le Centre Informatique de l'État.
- Mi-septembre : début des négociations avec WM-DATA concernant la réalisation d'un contrat de maintenance.
- Fin novembre, l'administration procède à la recette définitive du produit ESKORT (Version 2.0B6).
- A partir du 14/12/98, il est implémenté aux bureaux d'imposition de Luxembourg-Ville et ladite version est testée dans des conditions réelles.

### **1999**

- Suite de la phase d'implémentation du produit ESKORT aux bureaux d'imposition de Luxembourg-Ville.
- Dès la mise à disposition intégrale du réseau informatique interne de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, le produit ESKORT sera installé aux bureaux d'imposition de Diekirch et Esch-sur-Alzette.
- Développement d'un système de présélection permettant de déterminer les assujettis à faible risque de fraude et génération automatique de bulletins portant information.
- Développement du système ESKORT afin que ce dernier soit en mesure de produire automatiquement une proposition d'imposition, ce qui permettra de générer plus rapidement les bulletins portant rectification.

## **REGISTRE DE COMMERCE**

En ce qui concerne le **Registre de Commerce et des Sociétés**, les travaux de refonte ont été continués en collaboration avec les instances concernées (Chambre de commerce, Chambre des métiers, Chambre des Notaires, Ministère des Classes Moyennes, Ministère de la Justice). Il est prévu de déposer un projet de loi au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 1999.

## **CENTRALE DES BILANS**

Le groupe de travail « Centrale des Bilans » (sous la responsabilité du Ministère de la Justice) a élaboré un projet de plan comptable généralisé. Le Conseil de Gouvernement a décidé

l'introduction d'un tel plan et la création d'une Centrale des Bilans dont la mise en place et l'exploitation ont été confiées à la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF).

### ***AUTRES GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS***

L'administration a été représentée par ses fonctionnaires dans les groupes de travail interministériels "droit comptable" (Ministère de la Justice), "dumping social" et "entrave administrative" (Ministère des Classes Moyennes), "commission à l'informatique" (Ministère des Finances), "EURO", Commission des Loyers et au Comité des Domaines (Ministère des Finances), "réforme administrative" (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative), ... .